

DOSSIER DE PRESSE

Baromètre des villes marchables

Table des matières

- *Baromètre des villes marchables : 40 questions pour donner votre avis* p.2
- *Vers un palmarès des villes marchables : Un programme d'action en trois temps* p.3
- *Place aux piétons : un collectif d'associations pour porter la parole des piétons* p.6
- *Faire de la marche un plaisir : la mission de la FFRandonnée* p.7

BAROMETRE DES VILLES MARCHABLES

Présentation générale

Du **1er Décembre 2020 au 15 Février 2021**, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) et ses partenaires de Place aux Piétons proposent aux français de remplir un questionnaire en ligne pour recueillir leur avis sur la manière d'améliorer le sort des piétons dans les espaces urbanisés.

Bien que 40 % des déplacements soient faits à pied¹ et que 15 millions de français déclarent faire de la randonnée², et alors que la marche s'affirme au cœur des enjeux de santé publique, de changement climatique, de mobilités, de tourisme et de vitalité sociale et économique des centres villes, le piéton demande encore à être mieux pris en compte par les politiques publiques.

En réalisant un palmarès des villes marchables à partir de l'avis des vrais experts de la marche - les piétons - la FFRandonnée et ses partenaires souhaitent pallier au manque d'informations concernant les besoins et aspirations des piétons, marcheurs et randonneurs dans l'espace urbain.

Le questionnaire explore 6 thématiques :

- Le ressenti du répondant sur son quotidien de marcheur : faciliter ou difficulté à se déplacer à pied, relations avec autres usagers de la voie publique...
- Se sent-il en sécurité quand il marche ? décliné suivant les lieux et les publics
- Le confort de marche : à travers des questions qui portent sur l'existant : aménagements et aménités, signalétique, information. Sont-ils respectés par les usagers, les riverains, les autres usagers
- Son avis sur la prise en compte par la commune du développement de la marche
- Son avis sur les aménagement et équipements pour améliorer le quotidien des marcheurs
- Les usages de la marche du répondant : à quelle fréquence marche-t-il, où, pour quels motifs ?

Pour chaque thématique le baromètre permettra de calculer un score reflétant l'avis des répondants. En complément de données nationales, chaque ville disposera ainsi d'un état des lieux de la marche dans son territoire.

Les résultats du baromètre seront publiés en Avril 2021. Cette première étape sera prolongée par un **colloque national « Parlons marche »** qui se tiendra à Marseille le **29 Mai 2021** qui sera l'occasion de présenter aux décideurs des propositions pour un Plan Marche national.

Cette action est soutenue par les pouvoirs publics : Ministères de l'écologie (ADEME - CEREMA), des transports, des sports, France Urbaine notamment.

¹ Enquête mobilité des français 2019-2020

² Enquête tourisme

VERS UN PALMARES DES VILLES MARCHABLES

Présentation détaillée

Le Palmarès des villes marchables comprend trois éléments d'une action portée par la FFRandonnée et ses partenaires de Place aux Piétons entre le 1 février 2020 et le 1^{er} Août 2021 dans le cadre de la plateforme associative « Place aux piétons³ ». Il fait l'objet d'un conventionnement avec le ministère de l'écologie (ADEME).

Le programme comprend :

- La réalisation d'une enquête nationale grand public et son exploitation, le « baromètre des villes marchables ».
- Trois temps de restitution et de communication dont un colloque national à Marseille le 29 Mai 2021.
- La création et le lancement d'une plateforme associative « Place aux piétons » permettant de fédérer la communauté des marcheurs à travers leurs organisations représentatives.

Le baromètre des villes marchables, 1^{er} Décembre 2020 – 15 Février 2021 :

Il a pour but de recueillir le ressenti des piétons, promeneurs, randonneurs sur leur quotidien de marcheur, répondant ainsi au manque de données dans ce domaine. Les français seront interrogés sur leur ressenti (aspect qualitatif) à travers un questionnaire en ligne d'une quarantaine de questions. Le questionnaire sera ouvert au public trois mois, du 1^{er} Décembre 2020 au 15 Février 2021. L'objectif est de 200 000 questionnaires renseignés. La campagne de communication nécessaire à l'atteinte des objectifs sera conduite par la FFRandonnée et ses partenaires de Place aux piétons avec l'aide des membres du comité de pilotage.

Le baromètre des villes marchables s'inspire (avec l'accord de celle-ci) de l'initiative de la FUB en répliquant dans l'univers de la marche le questionnaire vélo. Cette méthode permettra de comparer les réponses vélo et marche. Toutes les données recueillies seront à disposition des partenaires, du public et des collectivités territoriales. Ces acteurs de la marche disposeront grâce à cette initiative de données inédites sur le ressenti des piétons dans leur territoire.

Le questionnaire permettra notamment de classer les villes selon 5 indicateurs :

- Ressenti global
- Sécurité
- Confort
- Effort de la ville
- Services

Un chapitre améliore la connaissance du répondant (âge, sexe, usage d'autres moyens de déplacement par exemple) pour conduire des analyses spécifiques.

Si le répondant se déclare non marcheur on l'interroge sur les raisons de sa non pratique.

³ Collectif réunissant les associations : FFRandonnée, Rue de l'Avenir, 60 Millions de piétons



L'exploitation du questionnaire permettra de recueillir :

- Des données nationales et une analyse nationale.
- Un instantané de la situation de la marche dans tous les territoires pour lesquels plus de 50 questionnaires auront été renseignés. Chaque ville, département, Région pourra ainsi disposer de données qui lui seront propres.

Ces résultats seront disponibles à travers un site dédié qui permettra à tous les français de consulter les résultats nationaux et les données propres à chaque territoire. Une étude nationale, des éléments de synthèse et des infographies faciliteront l'accès aux résultats et leur utilisation.

Un programme de restitution et de communication en trois temps :

1. **Une annonce presse nationale** : fin Mars 2021 - début Avril 2021. Cette communication sera parrainée par les membres du comité de pilotage et notamment les ministères de l'écologie et des sports (liste en annexe)
2. **Un colloque « Parlons marche »** : Un événement national programmé à Marseille, avec le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans l'hôtel du département le **samedi 29 Mai 2021**. La veille se tiendra un événement départemental au cours duquel sera rendue une étude portant sur le développement de la randonnée dans les Bouches du Rhône incluant la thématique de la marche en espaces urbanisés.

Le programme prévisionnel comprend une matinée en plénière au cours de laquelle seront présentés les enseignements du baromètre.

L'après-midi se déroulera en ateliers, modérés et animés à partir de retours d'expériences.

Thématiques proposées :

- Aménager la ville marchable
- Développer une culture marche : activités, promotion, communication...
- Convertir à la marche : aides financières, création d'écobonus...
- Garantir la sécurité et la sécurité des marcheurs et piétons : volet réglementaire, conflits d'usages...
- La marche dans la chaîne des déplacements

A l'occasion de cette manifestation nous présenterons aux participants des propositions pour un « **Plan Marche National** ». Ces propositions seront issues de l'exploitation du baromètre des villes marchables et de travaux en cours au sein du collectif « Place aux Piétons »

Nous tablons sur 100 participants France entière et pays frontaliers (capacité de la salle maxi 200). Nous prévoyons un dispositif qui permettra de suivre les travaux à distance (plénière et ateliers). Un espace accueillera des exposants (salon des partenaires et acteurs).



Le collectif Place aux piétons et une ambition : « Pour un plan marche »

Dans le cadre du programme, trois associations « Rue de l’Avenir », « 60 millions de piétons » et la « FFRandonnée » ont décidé de renforcer leur capacité à intervenir au bénéfice de la marche et des piétons dans les espaces urbains.

L’addition de leurs compétences doit permettre de prendre en compte tous les enjeux de la marche ainsi que toutes catégories de piétons ; des questions de mobilité aux questions de santé, de loisir, de tourisme... Leur rassemblement s’est opéré sur la base d’un manifeste ([télécharger le manifeste](#)).

Place aux piétons dispose d’un site <http://www.placeauxpietons.fr/>. Une campagne de presse a été conduite en Juillet et Août 2020 et a donné lieu à de nombreuses reprises presse. Des demandes d’adhésion d’autres associations concernées et intéressées sont en cours d’examen. Les premières plateformes territoriales devraient être créées avant la fin d’année 2020. Nous visons la création de 5 plateformes d’ici Mai 2021.

Sur la base de son manifeste constitutif, Place aux piétons travaille déjà à la définition d’un « **plan Marche** » d’envergure nationale qui viendrait compléter les plan vélo et les initiatives en faveur des mobilités actives. Cette réflexion sera enrichie par les informations recueillies dans le cadre du baromètre et des travaux du comité de pilotage du baromètre. Il sera présenté et enrichi à l’occasion du colloque de Marseille.

PLACE AUX PIÉTONS

Un collectif d'associations pour porter la parole des piétons

La marche est le ciment du bien vivre en ville.

Le contexte climatique, technologique, sociologique, conduit à reconsidérer nos pratiques, à réinterroger nos valeurs et à repenser nos habitudes pour arbitrer en faveur de modes de déplacements décarbonés dont la marche est le premier (plus de 60 % des déplacements sont faits à pied dans la plupart des villes, 71 % des français déclarent se déplacer à pied). Et pourtant, malgré quelques progrès, la place du piéton doit encore être améliorée dans le cadre des politiques publiques de mobilités.

Pour favoriser la mise en place d'une politique globale et cohérente de développement de la marche en milieu urbain ou rural, les trois organisations (60 Millions de Piétons, Rue de l'Avenir, FFRandonnée Paris) ont décidé de mettre en commun leurs forces et leurs compétences au sein du collectif « Place aux piétons ».

Ce collectif appelle à une prise de conscience rapide et nécessaire pour promouvoir les déplacements à pied et améliorer, sans délai, la place des piétons. Nos concitoyens ont besoin de rues (trottoirs et chaussées) et de places adaptées à la marche ; non seulement pour circuler mais aussi pour séjourner dans l'espace public. Promouvoir les déplacements à pied, prendre soin des piétons c'est répondre aux souhaits des citoyens. La marche est le ciment du bien vivre en ville.

Sur la base du manifeste qu'il a adopté, le collectif « Place aux piétons » apportera son appui et son expertise à tous les acteurs publics et privés qui veulent inscrire ces priorités dans leurs actions.

Il a vocation à rassembler tous ceux qui veulent prendre la parole et agir pour renouveler la conception et la gestion de l'espace public, accueillir les usagers vulnérables et faire du piéton la bonne échelle d'un urbanisme durable et responsable. Il encourage la création de plates-formes locales qu'il soutiendra.

[Lien vers le manifeste :](#)





FAIRE DE LA MARCHE UN PLAISIR

Pourquoi la FFRandonnée s'engage-t-elle dans les espaces urbanisés pour accompagner les marcheurs et piétons ?

Parce qu'elle y est déjà présente :

« Quand j'organise des randonnées en ville, c'est toujours plein » observe un président de Comité départemental de la Randonnée. La randonnée s'inscrit dans un mouvement général qui voit les sports outdoor conquérir les espaces urbains. Déjà la fédération, ses clubs et comités organisent randonnées, manifestations en ville, tracent des itinéraires (250 km de sentiers balisés dans Paris intra-muros par exemple), éditent des topoguides.

Mais en ville le randonneur est un piéton qui rencontre les difficultés de tous les piétons. Alors que la marche est le premier des moyens de déplacement le piéton n'est pas pris en compte dans les politiques urbaines.

Pour le piéton, le marcheur, le randonneur les obstacles sont les mêmes : trottoirs encombrés, cohabitation difficile avec les autres moyens de déplacement, coupures urbaines, information défaillante, incivisme des riverains... Au moment où les mobilités actives sont promues la marche doit être mise à l'agenda des politiques publiques. Améliorer le quotidien du piéton qu'il soit marcheur, promeneur ou randonneur, c'est un défi que la fédération a décidé de relever.

Parce que c'est sa responsabilité sociétale :

Au moment où 80 % des français habitent en zone urbaine et où la marche s'affirme au centre des enjeux d'urbanisme, de santé, de changement climatique, de qualité de vie, de lien social ou encore de dynamisme économique des centres villes il est de la responsabilité de la fédération d'apporter sa contribution à la préservation et au développement d'une activité, la marche, au cœur de notre modèle social.

Cet engagement sociétal elle l'a déjà eu au lendemain de la deuxième guerre mondiale quand une poignée de randonneurs éclairés se sont organisés pour sauvegarder les chemins ruraux. Dans leur prolongement la fédération apporte aujourd'hui une contribution à l'aménagement du territoire, au tourisme, à l'environnement.

Dans la France qui s'urbanise la FFRandonnée souhaite apporter sa contribution à l'amélioration de notre qualité de vie dans les espaces urbains.

Quels peuvent être les apports de la Fédération de la Randonnée dans le domaine de la marche ?

Donner le goût de la marche :

Plus les gens marcheront, plus cela sera profitable. Que ce soit pour la santé, le loisir, le sport, le quotidien. Le pas le plus important c'est le premier pas et qui marche un jour marchera toujours.

Pour que les gens marchent il ne suffit pas de faire des aménagements. Il faut faire évoluer les comportements. Cela demande de donner du sens et compléter les aménagements par des services, une communication adaptée et s'assurer que le message passe.



C'est ce que nous faisons avec les clubs, les événements, les randonnées thématiques, les topo guides. Nous agissons comme tiers de confiance en nous attachant :

- A donner plus de visibilité à ces initiatives (calendrier national par exemple).
- En développant des actions en direction des publics spécifiques : publics scolaire "l'école à pied" qui poursuit le travail engagé avec "un chemin, une école", parcours marche santé...
- En communiquant : topoguides et rando fiches, balisages et labellisation d'itinéraires.

Rendre la ville agréable aux piétons :

Pour cela il faut répondre aux besoins des personnes. Traditionnellement celles-ci sont vues comme des piétons. C'est réducteur le piéton ne peut pas être traité comme un véhicule, réduit à des flux. Car tout se passe dans la relation que le piéton entretient avec les lieux.

Marcheur, promeneur, randonneur chacun a des besoins spécifiques et chacun d'entre nous est alternativement chacun de ces trois piétons. Tous ont en commun de souhaiter vivre dans une ville agréable c'est-à-dire où on se sent en sécurité, avec des cheminements facilités, une ville qui permet la rencontre de l'autre et la découverte. La fédération peut faire le lien entre ces différentes catégories de piétons et faire remonter leurs besoins vers les personnes en charge des mobilités et de l'urbanisme.

Pour rendre compte du ressenti des marcheurs, nous publierons au printemps 2021 un baromètre des villes marchables (comme il y a celui des villes cyclables)

Améliorer la place du piéton dans l'espace urbain et aménager utilement :

Tout ceci ne sera possible que si le piéton trouve sa place au sein des territoires. On se rend compte que les itinéraires urbains tracés par la fédération sont utilisés par les joggeurs et d'autres usagers du quotidien. Il faut renforcer cette pluri utilisation.

A Paris, des itinéraires touristiques reliant les différents monuments serviront aussi pour les déplacements quotidiens. Les 250 km de GR® (GR® 75 et traversées de Paris) dessinent un début de réseau structurant des déplacements piétons.

Demain, les Jeux de Paris 2024 peuvent-être à l'origine d'un vaste réseau de cheminements piétons structurants.

A Bordeaux, le GR® Métropolitain a été pensé pour relier la ville centre avec la couronne urbaine, mais il peut aussi être de la périphérie vers le centre pour rejoindre les transports en commun et aller faire ses courses, travailler, aller à l'école...

À Coubron (93), le comité départemental de la randonnée pédestre a aménagé un itinéraire marche santé qui passe devant l'EHPAD. L'établissement l'a équipé de bancs pour faciliter l'utilisation par les résidents...

Les savoir-faire de la FFRandonnée contribuent à la définition d'itinéraires qui prennent en compte les différents types d'usage de la marche, faire remonter les points noirs et proposer les orientations permettant de les traiter, proposer des normes d'aménagement : balisages, toilettes, bancs de repos, points d'eau potable... Ils permettent de veiller à ce que les aménagements d'aujourd'hui ne génèrent pas les conflits d'usage de demain. C'est le sens de notre participation aux instances qui permettent aux usagers de définir les politiques publiques comme les plans mobilités par exemple.